



ARRETE DU MAIRE

ARR.2022.0377 - Arrêté portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints et conseillers municipaux

Le Maire de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 3 juillet 2020,

Vu la délibération n°20.032 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints,

Vu la délibération n°20.033 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté du Maire n°ARR.2022.0012 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints et conseillers municipaux en date du 6 janvier 2022,

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Marcel SAINT-AUBIN, 1er Adjoint, est chargé, sous l'autorité du Maire, de l'administration générale, des affaires générales, de l'état civil, des questions relatives à l'urbanisme réglementaire, aux travaux et au cadre de vie. Il tient le Maire régulièrement informé des activités qu'il exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines ainsi que pour la signature des délibérations du Conseil Municipal.

Délégation lui est donnée pour convoquer et présider les réunions de la commission d'appel d'offres et pour signer tous documents relatifs auxdites réunions.

Article 2 : Madame Jacqueline HUCHIN, 2ème adjointe, est chargée, sous l'autorité du Maire, des questions relatives aux finances et au personnel. Elle tient le Maire régulièrement informé des activités qu'elle exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines (notamment pour tous les actes administratifs du personnel, y compris les stagiaires) ainsi que pour les documents

relatifs aux assurances et à la politique de la Ville. En l'absence de Monsieur Marcel SAINT-AUBIN, délégation de signature lui est donnée pour la signature des délibérations du Conseil Municipal.

Délégation lui est donnée pour convoquer et présider les réunions de la commission communale des impôts directs et pour signer tous documents relatifs auxdites réunions.

Délégation lui est donnée pour convoquer et présider les réunions de la commission consultative des services publics locaux.

Délégation lui est donnée pour convoquer les instances paritaires (comité technique, CHSCT ou Comité social territorial).

Article 3 : Monsieur Jean-Claude BENHAÏM, 3ème Adjoint, est chargé, sous l'autorité du Maire, des questions relatives à la vie culturelle. Il tient le Maire régulièrement informé des activités qu'il exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ce domaine.

Article 4 : Madame Adélaïde HAMITI, 4ème Adjointe, est chargée, sous l'autorité du Maire, des questions relatives aux associations et au vivre-ensemble. Elle tient le Maire régulièrement informé des activités qu'elle exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines.

Article 5 : Monsieur Miloud GOUAL, 5ème Adjoint, est chargé, sous l'autorité du Maire, des questions relatives aux affaires scolaires et périscolaires. Il tient le Maire régulièrement informé des activités qu'il exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines.

Article 6 : Madame Monique LAMOUREUX, 6ème Adjointe, est chargée, sous l'autorité du Maire, des questions relatives aux affaires sociales, aux solidarités, à la santé et à la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales. Elle tient le Maire régulièrement informé des activités qu'elle exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines. Elle reçoit également délégation de signature pour signer les attestations d'accueil.

Article 7 : Monsieur Casimir PIERROT, 7ème Adjoint, est chargé, sous l'autorité du Maire, des questions relatives à l'écologie et aux nouvelles technologies de l'information. Il tient le Maire régulièrement informé des activités qu'il exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines ainsi que pour toutes les questions relatives au numérique et à la téléphonie.

Article 8 : Madame Dalila KHORBI, 8ème Adjointe, est chargée, sous l'autorité du Maire, des questions relatives à la sécurité et à la prévention spécialisée. Elle tient le Maire régulièrement informé des activités qu'elle exerce dans ce cadre. A cet effet, elle peut représenter Monsieur le Maire au sein du Conseil des Droits et Devoirs des Familles et le convoquer.

Au titre de ses délégations, elle est désignée, sous l'autorité du Maire, correspondante incendie et secours et peut ainsi notamment concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la Commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde (article 1 du décret n°2022-1091).

Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines.

Article 9 : Monsieur Mohamed BOUROUIS, 9ème Adjoint, est chargé, sous l'autorité du Maire, des questions relatives à la jeunesse et à l'insertion professionnelle. Il tient le Maire régulièrement informé des activités qu'il exerce dans

ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines et notamment dans la signature de tous types de contrats aidés ou d'insertion.

Article 10 : Madame Annie TOUSSAINT, 10ème Adjointe, est chargée sous l'autorité du Maire des questions relatives à la petite enfance. Elle tient le Maire régulièrement informé des activités qu'elle exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ce domaine.

Article 11 : Madame Uriell MARQUEZ, Conseillère Municipale, est chargée sous l'autorité du Maire des questions relatives aux transports et aux mobilités douces. Elle tient le Maire régulièrement informé des activités qu'elle exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines et notamment dans le cadre des demandes de locations de vélos urbains ou de boxes.

Article 12 : Monsieur Thibault PETIT, Conseiller Municipal, est chargé sous l'autorité du Maire et sous la responsabilité de Monsieur Jean-Claude BENHAÏM, des questions relatives aux cérémonies commémoratives et au patrimoine culturel. Il les tient régulièrement informés des activités qu'il exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines.

Article 13 : Monsieur Cyril JOLY, Conseiller Municipal, est chargé sous l'autorité et la responsabilité du Maire des questions relatives au sport. Il le tient régulièrement informé des activités qu'il exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines.

Article 14 : Madame Christine DENIS, Conseillère Municipale, est chargée sous la responsabilité de Monsieur le Maire, des questions relatives aux personnes âgées et handicapées. Elle tient régulièrement informé Monsieur le Maire des activités qu'elle exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ces domaines.

Article 15 : Monsieur Jimmy JOUHANET, Conseiller Municipal, est chargé sous l'autorité et la responsabilité de Monsieur le Maire, des questions relatives au commerce local et au développement économique. Il le tient régulièrement informé des activités qu'il exerce dans ce cadre et notamment sur le suivi des dossiers relatifs au marché forain. Délégation de signature lui est donnée dans ce domaine.

Délégation lui est donnée pour convoquer et présider la commission chargée de la délégation de service public pour l'exploitation du marché forain, la commission extramunicipale du marché forain et pour signer tous documents relatifs aux dites réunions.

Article 16 : Monsieur Hafid IABASSEN, Conseiller Municipal, est chargé sous l'autorité du Maire et sous la responsabilité de Monsieur Marcel SAINT-AUBIN, des questions relatives à la propreté et à l'entretien des espaces. Il les tient régulièrement informés des activités qu'il exerce dans ce cadre et notamment sur le suivi des dossiers relatifs à l'entretien des espaces publics et privés et du mobilier urbain sur la Commune. Délégation de signature lui est donnée dans ce domaine.

Article 17 : Madame Diénabou KOUYATE, Conseillère Municipale, est chargée sous l'autorité et la responsabilité du Maire des relations avec les bailleurs pour l'amélioration du cadre de vie des habitants. Elle le tient régulièrement informé des activités qu'elle exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ce domaine.

Article 18 : Madame Isabelle MOSER, Conseillère Municipale, est chargée sous l'autorité du Maire et sous sa responsabilité, du budget participatif. Elle le tient

régulièrement informé des activités qu'elle exerce dans ce cadre. Délégation de signature lui est donnée dans ce domaine.

Article 19 : l'arrêté n°ARR.2022.0012 est abrogé (le présent arrêté modifiant les articles 6 et 8 jusqu'alors en vigueur).

Article 20 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 21 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet d'Argenteuil, à Madame la Trésorière Principale d'Argenteuil et aux intéressés.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles, le 6 septembre 2022

Jean-Noël CARPENTIER
Maire

